

Procès-verbal Conseil Municipal du 23 avril 2026 à 18 h 30

Date de convocation : 16/04/2026

Affichage ordre du jour : 16/04/2026

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Valérie ROFIDAL ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Philippe MARTIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Sandrine CUBIZOLLES ; Laure BARTHELEMY ; Manon JOLY ; Yoan BEUZELIN ; Laurent LAFONT ; Christine VERDIER

Pouvoirs : Jérôme THONNAT a donné procuration à Franck BRITTO ; Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Yannick DE SALVADOR ;

Absents :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Désignation du secrétaire de séance : Yannick DE SALVADOR

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026

- 29-1 Vote et approbation CFU 2025 – Budget principal et affectation du résultat
- 30-2 Vote et approbation CFU 2025 – Budget annexe TVA et affectation du résultat
- 31-3 Vote du budget primitif 2026 – Budget principal
- 32-4 Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe TVA
- 33-5 Vote des taux communaux 2026
- 34-6 Tarif des concessions du cimetière 2026
- 35-7 Droits de place et occupation du domaine public 2026
- 36-8 Demande de subvention CD34 – FAIC 2026
- 37-9 Plan de financement opérations 2026 – Hérault énergies
- 38-10 Avenant au bail de la boucherie – occupation du domaine public
- 39-11 Composition commission Escalège

PV du CM du 2 avril 2026 : approbation à l'unanimité

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Valérie ROFIDAL ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Philippe MARTIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Sandrine CUBIZOLLES ; Laure BARTHELEMY ; Manon JOLY ; Yoan BEUZELIN ; Laurent LAFONT ; Christine VERDIER

Pouvoirs : Jérôme THONNAT a donné procuration à Franck BRITTO ; Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Yannick DE SALVADOR ;

Absents :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Monsieur Philippe TOURRIER, Maire, sorti et ne prenant pas part au vote.

23.04.2026 / N° 29-1 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires / 7.1. documents budgétaires
Vote du compte financier unique 2025 – Affectation du résultat
Budget principal 197-00

Vu le code des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal désigne M. Yannick DE SALVADOR, doyen d'âge, Président de séance.

M. le Maire présente le compte financier unique 2025 du budget principal en concordance avec le compte financier unique édité par M. le Trésorier des Matelles et expose l'analyse financière jointe en annexe de la présente délibération.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des mandatement et encaissements réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

En fonctionnement, le taux de réalisation du budget (sur les opérations réelles) est de 81.36 % en dépenses et 97.90 % en recettes.

M. le Maire présente une analyse synthétique du compte financier unique 2025.

Budget principal		Fonctionnement	
	inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	2 143 969,11	1 685 377,10	1 834 799,11
Calcul du résultat de clôture 2025			
recettes réalisées	1 834 799,11		
. + 002 excédent 2024	264 235,77		
total	2 099 034,88		
. - dépenses réalisées	1 685 377,10		
résultat de clôture 2025	413 657,78		

Budget principal		Investissement	
	inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	1 500 781,47	477 589,32	533 540,74
Calcul du résultat de clôture 2025			
recettes réalisées	533 540,74		
. + 001 résultat clôture 2024	34 453,94		
total	567 994,68		
. - dépenses réalisées	477 589,32		
résultat de clôture 2025	90 405,36		

Monsieur le Maire ajoute qu'il est rare d'avoir un résultat de clôture d'investissement positif compte tenu du décalage entre la réalisation des dépenses et la perception des subventions. Il ajoute que si cela est rare en investissement c'est en revanche fortement souhaitable pour la section de fonctionnement.

Il propose d'affecter la somme de **98 177.32 €uros** au compte 1068, correspondant au capital des emprunts.

Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance,

M. Yannick DE SALVADOR, doyen d'âge, Président de séance soumet au vote de l'assemblée, le compte financier unique édité par M. le Trésorier des Matelles, le compte financier unique de l'ordonnateur ainsi que l'affectation du résultat 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique de 2025 établi par Monsieur le Trésorier des Matelles
- **VOTE** le compte financier unique 2025 du budget principal ainsi présenté ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de **98 177.32 €uros** à la section d'investissement au compte 1068.

23.04.2026 / N° 30-2 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires / 7.1. documents budgétaires
Vote du compte financier unique 2025 – Affectation du résultat
Budget annexe TVA 197-05

Vu le code des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal désigne M. Yannick DE SALVADOR, doyen d'âge, Président de séance.

M. le Maire présente le compte financier unique de la commune du budget annexe TVA en concordance avec le compte financier unique édité par M. le Trésorier des Matelles.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des mandatement et encaissements réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

En fonctionnement, le taux de réalisation du budget (sur les opérations réelles) est de 65.09 % en dépenses et 84.73% en recettes.

Monsieur le Maire précise que sont inscrits au budget annexe TVA, les dépenses et recettes relatives aux gîtes et bâtiments communaux.

Ce budget permet de récupérer la TVA des travaux d'investissement sur l'année en cours au lieu du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) l'année suivante. Cela évite une avance de trésorerie.

Budget annexe TVA Fonctionnement

	inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	94 444,41	44 373,13	51 687,02
Calcul du résultat de clôture 2025			
recettes réalisées	51 687,02		
. + 002 excédent 2024	28 331,56		
total	80 018,58		
. - dépenses réalisées	44 373,13		
résultat de clôture 2025	35 645,45		

Budget annexe TVA Investissement

	inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	632 959,36	318 479,47	583 379,19
Calcul du résultat de clôture 2025			
recettes réalisées	583 379,19		
.- 001 résultat de clôture 2024	-242 546,46		
total	340 832,73		
. - dépenses réalisées	318 479,47		
résultat de clôture 2025	22 353,26		

De la même façon, en 2026, sur le budget annexe TVA, il est proposé d'affecter la somme de **17 104.87€** au compte 1068.

Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance,

M. Yannick DE SALVADOR, doyen d'âge, Président de séance soumet au vote de l'assemblée, le compte financier unique par M. le Trésorier des Matelles, et celui de l'ordonnateur ainsi que l'affectation du résultat 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget annexe TVA établi par Monsieur le Trésorier des Matelles
- **VOTE** le compte financier unique 2025 du budget annexe TVA ainsi présenté ;
- **DECIDE** d'affecter la somme de **17 104.87 €uros** à la section d'investissement au compte 1068.

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Valérie ROFIDAL ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Philippe MARTIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Philippe GERBIER ; Bernard DEJEAN ; Sandrine CUBIZOLLES ; Laure BARTHELEMY ; Manon JOLY ; Yoan BEUZELIN ; Laurent LAFONT ; Christine VERDIER

Pouvoirs : Jérôme THONNAT a donné procuration à Franck BRITTO ; Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Yannick DE SALVADOR ;

Absents :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

23.04.2026 / N° 31-3 / 7 Finances / 7.1 décisions budgétaires / 7.1. documents budgétaires
Vote du budget primitif principal 2026 197-00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril de chaque année et jusqu'au 30 avril les années de renouvellement des exécutifs locaux,

Vu la circulaire portant la date limite de vote des budgets primitifs 2026 au 30 avril inclus,

Monsieur le Maire expose le contenu et les orientations générales du budget principal.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 087 626.46 €uros.

Cette année, il a été appliqué une augmentation de 2% sur les dépenses courantes réalisées en 2025. Les dépenses ont été établies majoritairement au plus juste en prenant en compte notamment les prévisions déjà connues en ce début d'année. Cette revalorisation permet de prendre en compte l'inflation et les hausses annoncées relatives aux tarifs de l'énergie qui sont toutefois moins importantes cette année.

Les autres dépenses (**régie périscolaire, personnel**, indemnités, participations, prestations de service, contingent, dépenses à caractère exceptionnel (covid), annuité d'emprunts...) sont évaluées au plus juste en fonction des besoins et des données connues au moment de l'élaboration du budget.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 465 475.91 €uros.

Monsieur le Maire présente l'analyse financière du budget principal 2026 en dépenses et en recettes ainsi que les orientations en matière d'investissement. Il développe également les orientations politiques en matière de fiscalité et de gestion de la dette.

Après présentation des prévisions en fonctionnement et des différents programmes d'investissement, des questions sont posées sur les opérations de voirie rurale, à savoir quelles sont les voiries concernées. Dans un premier temps, il s'agit de chemins dans la plaine et aux Embruscalles en direction du Lac.

Monsieur Laurent Lafont soulève la problématique de l'état de la voirie sur la portion du passage à gué au Bouyssier, qui malgré les interventions des services techniques reste abîmée après chaque épisode pluvieux.

Monsieur le Maire précise que le Département rencontre des difficultés pour soutenir les communes au titre des subventions FAIC. Il est donc compliqué d'en obtenir pour refaire la voirie rurale. Il sera demandé aux services de se renseigner sur les possibilités de subvention au titre des amendes de police pour cette opération. Il est précisé que les amendes de police ne sont pas liées aux verbalisations du policier municipal mais en grande partie aux amendes reversées au Département dans le cadre de l'installation des radars.

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2026 ainsi présenté.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2026 ainsi présenté :
- **PRECISE** que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M57.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Valérie ROFIDAL ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Victorine MARTY FRAISSE ; Romuald KLEIN ; Philippe MARTIN ; Martine DURAND-RAMBIER ; Bernard DEJEAN ; Sandrine CUBIZOLLES ; Laure BARTHELEMY ; Manon JOLY ; Yoan BEUZELIN ; Laurent LAFONT ; Christine VERDIER

Pouvoirs : Jérôme THONNAT a donné procuration à Franck BRITTO ; Cloé PAUL-VICTOR a donné procuration à Yannick DE SALVADOR ;

Absents : Philippe GERBIER ;

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril de chaque année et jusqu'au 30 avril les années de renouvellement des exécutifs locaux,

Vu la circulaire portant la date limite de vote des budgets primitifs 2026 au 30 avril inclus,

Monsieur le Maire expose le contenu et les orientations générales du budget annexe TVA qui reprend en fonctionnement essentiellement

- en recettes, l'encaissement des loyers des locaux à caractère commercial et des gîtes
- en dépenses, l'entretien et l'équipement courant des bâtiments

En investissement, on retrouve l'inscription du capital de l'emprunt et des provisions pour l'équipement des gîtes et quelques travaux de réfection et d'amélioration des gîtes communaux (cette année est notamment prévue l'installation de la clim dans l'ensemble du parc de gîtes).

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 71 410.58 €uros.

Sur la section de fonctionnement, nous pouvons retrouver :

- en recettes, l'encaissement des loyers des locaux à caractère commercial et des gîtes
- en dépenses, l'entretien et l'équipement courant des bâtiments

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 61 530.55 €uros.

En investissement, les travaux de la deuxième tranche des gîtes étant achevés, on retrouve essentiellement l'inscription du capital de l'emprunt et des provisions pour l'équipement des gîtes et des petits travaux d'amélioration du parc de gîtes communaux.

Pour rappel un emprunt long terme d'un montant de 250 000 € a été contracté en décembre 2024 dans le cadre de l'opération de réhabilitation des gîtes.

M. le Maire propose de voter le budget primitif annexe TVA 2026 ainsi présenté.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif annexe TVA de l'exercice 2026 ainsi présenté :
- **PRECISE** que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M57.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312.1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 COM portant notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales revenant à la commune pour l'exercice 2026,

Pour comparaison sont présentés les taux et bases effectives d'imposition des taxes directes locales de 2025 :

<i>Ressources fiscales à taux constants</i>	<i>Taux</i>	<i>Bases prévisionnelles 2025</i>	<i>Bases effectives 2025</i>	<i>Produit effectif 2025</i>
<i>THrs</i>	<i>16,95</i>	<i>176 100</i>	<i>113 755</i>	<i>19 281.00 €</i>
<i>FB</i>	<i>42.60</i>	<i>1 493 000</i>	<i>1 497 526</i>	<i>637 946.08 €</i>
<i>FNB</i>	<i>55.59</i>	<i>47 100</i>	<i>41 695</i>	<i>23 178.25 €</i>

Tableau pour l'année 2026 :

Ressources fiscales à taux constants	Taux	Bases prévisionnelles	Produits
THrs	16,95	105 400	17 865
FB	42.60	1 519 000	647 094
FNB	55.59	42 500	23 626
produit attendu à taux constants			688 585

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la municipalité ne modifie pas les taux d'impositions locaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VOTE les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Ressources fiscales à taux constants	Taux
THrs	16,95
FB	42.60
FNB	55.59

23.04.2026 / N° 34-6 / 7 Finances / 7.1.4 tarifs des services publics
Tarifs concessions cimetière et colombarium 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de réviser le prix des concessions (emplacements dans le cimetière et colombarium) pour l'année 2026.

Il est rappelé que conformément à la délibération n° 18-6 du 4 avril 2024, à compter de l'année 2024, la hausse appliquée aux concessions suivra l'augmentation des bases instaurées par l'Etat, suivant les hausses des bases.

Ainsi cette année la revalorisation du tarif est de 0.9% soit :

	<u>2025</u>	<u>2026</u>
concession cimetière	2 229 €	2250 €
concession colombarium	592 €	597 €
concession caverne	763 €	770 €

Monsieur le Maire précise que les deux tiers du prix des concessions (perpétuelles) sont encaissés au budget principal et le dernier tiers au budget du CCAS.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ainsi présentée.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les dispositions liées à l'exécution de la présente délibération.

23.04.2026 / N° 35-7 / 7 Finances / 7.2.2 tarifs des services publics
Redevance d'occupation du domaine public 2026

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'indexer le montant des droits de place pour l'année 2026 relatifs aux espaces pouvant être utilisés à des fins commerciales (installation de tables et de chaises...) :

- Place de l'Hermet, côté bar

Les tarifs votés lors de la dernière délibération sont les suivants :

- Terrasse de 0 à 50 m² : 570 €
puis 8.16 € par m² supplémentaire

Suite à la délibération n°66-8 du 24 octobre 2023 la redevance d'occupation du domaine public a été modifiée en instaurant en plus les règles suivantes :

Établissement du droit de place comme suit :

- Terrasse couverte 10.17 € par m²
- Terrasse non couverte 5.09 € par m²

Il est rappelé que suite à la délibération n°19-7 du conseil municipal du 4 avril 2024, les redevances d'occupation du domaine public sont réajustées selon le pourcentage d'augmentation des bases de la loi de finances de l'année.

Ainsi, il est proposé pour l'année 2026, de reprendre les montants votés en 2025 (uniquement sous ce format, plus de prise en compte du format terrasse de 0 à 50m², car le forfait n'était plus réaliste vis-à-vis de la taille de la terrasse...) et d'y appliquer une augmentation de 0.9 % soit :

- Terrasse couverte 10.26 € par m²
- Terrasse non couverte 5.14 € par m²

Considérant que toute occupation privative du domaine public est assujettie à la délivrance d'un titre et au paiement d'une redevance,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le droit de place de 10.26€ du m² pour les terrasses couvertes et 5.14€ par m² pour les terrasses non couvertes pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**23.04.2026 / N° 36-8 / 7 Finances / 7.5.1 Demandes de subventions
Demande de subvention CD34 – FAIC 2026**

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de subvention auprès du CD34 au titre du FAIC 2026 concernant la réfection et le réaménagement des abords de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle que le Département de l'Hérault dispose d'un programme permettant de financer les investissements communaux : le FAIC (auquel la commune fait régulièrement appel).

Ainsi cette année, le plan de financement présenté au titre du FAIC serait le suivant :

Travaux	Montant €HT	Financement	Montant
Acquisition de mobilier urbain pour amélioration du cadre de vie	8 397.28 €	CD34 – FAIC 2026	23 640.00 €
Equipement de la salle polyvalente (sonorisation et acquisition d'un lave verres)	6 073.33 €	Part communale	5 911.61 €
Travaux de réfection de toiture	15 081.00 €		
TOTAL	29 551.61 €	TOTAL	29 551.61 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ainsi présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

23.04.2026 / N° 37-9 / 7 Finances / 7.5.1 Demandes de subventions
Plans de financement opérations 2026 – Hérault énergie

Monsieur le Maire présente deux plans de financement pour les opérations de travaux d'Hérault énergies pour l'année 2026.

Dossiers	Etudes et Travaux	MOE 7.5%	Montant Opération HT	Financement HE	Contribution communale
EP rajout de points lumineux : Chemin neuf du Bouyssier, Farjou et remplacement Mat esplanade	25 250.00 €	1 893.75 €	27 143. 75 €	0.00 €	27 143.75 €

Dossiers	Etudes et Travaux	MOE 7.5%	Montant Opération HT	Financement HE	Contribution communale
EP remplacement 25 luminaires vétustes : le Bouyssier, chemin des Charrettes, avenue des Amouriers et lotissement des Verriers	22 400.00 €	1 680.00 €	24 080.00 €	10 904.00 €	13 176.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les opérations financières n° 2025-0242-ON et n° 2025-0243-ON ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer les plans de financement de ces deux opérations ;
- **AUTORISE** la dépense communale, correspondant à un reste à charge de 40 319.75€ HT, inscrite au budget communal d'investissement à l'opération 906 et compte 21536.

23.04.2026 / N° 38-10 / 3 Domaines
Avenant au bail de la boucherie – Occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'installation du nouveau boucher à savoir le rachat à la fois de la tournée du boucher ambulant Monsieur Valette et de la boucherie de Claret, boucherie l'Hor et Pic.

Il propose de rédiger un avenant au bail de la boucherie intégrant la mise à disposition des trois places de parking sur le parking situé derrière la bibliothèque ainsi que la prise en charge des frais d'électricité relatifs à l'installation de la prise de branchement du camion frigorifique.

Madame Soizic Charles présente les calculs et ainsi le montant proposé à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que la superficie a été estimée à 36m². Il est proposé (après étude de la commission) de lui appliquer un tarif annuel équivalent à celui de la terrasse non couverte.
Cela représente un tarif annuel de 36*5.14€ = 185.04 €

Il paiera également sa consommation d'électricité relative au branchement du camion (un compteur a été installé).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant annuel d'occupation du domaine public à 185.04€ pour 36m²
- **APPROUVE** l'établissement d'un nouvel avenant au bail de la boucherie
- **PRÉCISE** que toutes les autres dispositions du bail restent inchangées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

23.04.2026 / N° 39-11 / 5 Institutions et vie politique / 5.2.3 commissions autres
Nomination des membres de la commission extra-municipale
Commission « Escalège »

Considérant que la durée de tout comité consultatif ne peut excéder celle du mandat municipal,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler la commission Escalège :

- en fixant dans un premier temps la composition de la commission : le nombre de membres (conseillers municipaux et personnes extérieures)
- en désignant les membres qui siégeront à cette commission.

Monsieur le Maire souligne la qualité de l'organisation et du travail de la commission extra municipale Escalège : par leur savoir, leur connaissance scientifique et du terrain et surtout leur implication dans de nombreuses manifestations même intercommunales.

Certaines communes envient même le fonctionnement et le dynamisme de cette commission présidée et animée par Philippe Gerbier.

Monsieur le Maire propose de fixer la composition de la commission à 15 membres (5 élus et 10 personnes extérieures au conseil municipal).

Il est rappelé que la commission a vocation, entre autres, à :

- Valoriser et participer à la conservation du petit patrimoine communal,
- Participer à la conservation de la mémoire et de l'histoire du village,
- Animer des événements culturels destinés à la population : balade de la fête, journées du patrimoine...,
- Animer l'opération "Claret propre", **Il est précisé que la manifestation aura lieu cette année le samedi 6 juin.**
- Créer et entretenir des sentiers de randonnées sur le territoire de la commune,
- Participer à l'organisation d'événements liés aux activités de pleine nature,
- Participer à des actions de valorisation du patrimoine sur le territoire de la Communauté de Commune du Grand Pic Saint Loup.

Monsieur le Maire présente la liste unique proposée :

NOM	Prénom
TOURRIER	Philippe
CHARLES	Soizic
GERBIER	Philippe
BRITTO	Franck
DE SALVADOR	Yannick
AUBERT	Sigrid
BRUN	Marie
CARRIO	Jean-Luc
GOSSELIN	Jean-Michel
JULLIAN	Michel
MELY	Marjorie
MILLOT	Serge

PENTENERO	Patricia
SOLER	Chantal
TEISSIER	Gérard

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions ainsi présentées
- **DIT** que le règlement intérieur du conseil municipal précisera le fonctionnement de la commission « Escalège » et la commission « Économie et cadre de vie » définira les missions de la commission extra-municipale « Escalège ».